

# LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 05 avril 2024

## Délibération n° 01 : Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2023

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Résultat Section Fonctionnement net 2023 : **60 075,73 euros** - l'excédent antérieur reporté de 2022 est de : **37 722,93 euros**, soit un résultat global de clôture de **97 798,66 euros**. Report de **50 356,18 euros** sur la section Fonctionnement du budget 2024, chapitre 002 et report de **47 442,48 euros** sur la section Investissement du budget 2024, article 1068.

- Résultat Section Investissement net 2023 : **- 17 798,93 euros** - Le déficit antérieur reporté de 2022 est de : **- 23 243,55 euros** et les restes à réaliser 2023 : **- 6 400,00 euros**, soit un résultat global de clôture de **- 47 442,48 euros** couvert par le report de la section fonctionnement sur la section Investissement du budget 2024, article 1068

## Délibération n° 02 : Vote des taux d'imposition communaux 2024

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'appliquer les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2024 :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : **30,63 %**
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : **59,58 %**
- Pour la taxe d'habitation (R.S.) : **9,80 %**

## Délibération n° 03 : Vote des subventions aux organismes et associations 2024

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accorde les subventions suivantes pour 2024 :

- Autres contributions obligatoires (suivi bornes incendie, SIGIL ...) pour un montant total de **400 euros**
- Subventions aux familles (Sorties scolaires, Divers) pour un montant total de **300 euros**
- Subventions organismes publics (Divers) pour un montant total de **100 euros**
- Subventions aux organismes privés pour un montant total de **900 euros**

Et confirme que la subvention accordée pour les voyages scolaires soit versée directement aux familles concernées sous réserve de fournir une attestation de l'école indiquant la participation effective de l'élève au voyage et le montant payé par les parents, ainsi qu'un R.I.B.

## Délibération n° 04 : Vote du budget prévisionnel BP 2024

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2024 à savoir :

- 1°/ -Dépenses de fonctionnement pour un total de **312 013,00 euros**
  - Recettes de fonctionnement pour un total de **312 013,00 euros**
- 2°/ -Dépenses d'investissement pour un total de **209 200,00 euros**
  - Recettes d'investissement pour un total de **209 200,00 euros**

Le secrétaire de séance,  
Bernard GRANDIN



Le Maire,  
François GRASSWILL

